



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 septembre 2017 — N° 275

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Coopérative de solidarité artistique de la MRC de Drummond.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Résidence de l'Île.

M. Bourcier (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à L'Association du baseball et de la balle molle mineur de Saint-Jérôme.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter la Fondation Droit au Talent pour sa contribution à l'enseignement de la musique.

27 septembre 2017

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Catalogne.

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Pierre Latraverse pour son dévouement envers la conservation de la faune et la protection de l'environnement.

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Société d'habitation du Québec.

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner la présence de résidents du Manoir du verger inc. en visite à l'Assemblée nationale.

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Service de nutrition et d'action communautaire.

À 9 h 52, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

27 septembre 2017

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition. Il a ensuite reçu une demande de débat d'urgence de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle. Ces demandes concernent la décision du département du Commerce américain d'imposer des droits compensatoires préliminaires de près de 220 % aux appareils C-Series de Bombardier.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour décider de la recevabilité d'une demande de débat d'urgence, la présidence se base sur les critères prévus au Règlement et ceux élaborés par la jurisprudence. Elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière, qui relève de la compétence de l'Assemblée, qui concerne une crise aiguë et soudaine, ou l'aggravation d'une telle crise. La présidence considère aussi le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

En l'espèce, la décision du département du Commerce américain d'imposer des droits compensatoires préliminaires de près de 220 % aux appareils C-Series de Bombardier constitue un sujet précis, d'une importance particulière qui relève de l'Assemblée. Cette décision pourrait avoir des impacts importants sur l'économie du Québec : il s'agit d'une situation pour laquelle tout le monde, et au premier plan les parlementaires, ont un intérêt marqué.

Compte tenu de l'importance de cette décision, des conséquences qui pourraient en découler et considérant que la population est en droit de s'attendre à une réaction des élus québécois, la présidence considère que les députés doivent pouvoir s'exprimer sur ce sujet.

Comme nous sommes en début de période de travaux, cela laisse suffisamment de temps pour le menu législatif du gouvernement.

Ces demandes de débat d'urgence sont donc recevables.

27 septembre 2017

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport d'activités 2016-2017 du Centre de la francophonie des Amériques.
(Dépôt n° 3527-20170927)

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.
(Dépôt n° 3528-20170927)

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente de financement complémentaire pour la prestation des services policiers dans la communauté de Lac-Simon, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018;
(Dépôt n° 3529-20170927)

L'Entente sur le financement complémentaire pour la prestation des services policiers dans la communauté d'Opitciwan, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018.
(Dépôt n° 3530-20170927)

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel 2016-2017 de la Commission de la capitale nationale du Québec.
(Dépôt n° 3531-20170927)

27 septembre 2017

Mme Boulet, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du ministère du Tourisme.
(Dépôt n° 3532-20170927)

M. Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2016-2017 de la Fondation de la faune du Québec;
(Dépôt n° 3533-20170927)

Le rapport annuel 2016-2017 de la Société des établissements de plein air du Québec.
(Dépôt n° 3534-20170927)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 29 mai 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant l’ajustement de tous les salaires en fonction de l’augmentation du salaire minimum;
(Dépôt n° 3535-20170927)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2017 par Mme Lamarre (Taillon) concernant l’annulation de la directive relativement à la hausse des tarifs de stationnement dans les établissements de santé et de services sociaux;
(Dépôt n° 3536-20170927)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 juin 2017 par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) concernant l’ouverture d’une nouvelle clinique et l’embauche de nouveaux médecins dans Hochelaga-Maisonneuve;
(Dépôt n° 3537-20170927)

27 septembre 2017

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 juin 2017 par M. Villeneuve (Berthier) concernant l'ajout de ressources ambulancières dans la région de Saint-Zénon, de Saint-Michel-des-Saints et de Manawan;
(Dépôt n° 3538-20170927)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 14 juin 2017 par M. Khadir (Mercier) concernant la mise en place de ressources de jour adaptées aux besoins des jeunes adultes multi handicapés de plus de 21 ans;
(Dépôt n° 3539-20170927)

La réponse à la question écrite n° 249 concernant les mesures ou les budgets spécifiques prévus pour l'Outaouais désigné en tant que porte d'entrée du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 juin 2017 par M. Traversy (Terrebonne).
(Dépôt n° 3540-20170927)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux dépôts de documents.

Dépôts de documents

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

(Dépôt n° 3541-20170927)

27 septembre 2017

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 26 septembre 2017, sur la motion de M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, proposant que le projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 359 en annexe)

Pour : **82** Contre : **26** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 137 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Paradis (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les actes effectués par les infirmières praticiennes spécialisées; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Roberge (Chambly), conjointement avec M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire sur le phénomène des notes modifiées dans les écoles du Québec et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 septembre 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare abusive et sans fondement la décision du Département du commerce américain d'imposer des droits compensateurs à Bombardier pour la vente des avions de la CSeries aux États-Unis;

QU'elle affirme qu'il s'agit d'une attaque directe à un secteur important de l'économie québécoise ainsi qu'au génie et à la créativité du Québec;

QU'elle réitère son appui et son soutien à tous les travailleuses et travailleurs de Bombardier et à l'industrie aérospatiale québécoise;

QU'enfin, elle assure ces derniers que ses membres sont unis derrière eux et qu'ils ne baisseront pas les bras dans la défense de leurs intérêts.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **360** en annexe)

Pour : **108** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, M. Nadeau-Dubois (Gouin) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant l'indivisibilité du territoire québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 septembre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 135, Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux.

M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sur le chapitre 3 du rapport du printemps 2017 du Vérificateur général du Québec intitulé *Réhabilitation des terrains contaminés*; puis en séance publique afin d'entendre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

27 septembre 2017

AFFAIRES DU JOUR

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur la décision du Département du commerce américain d'imposer des droits compensatoires préliminaires de près de 220 % aux appareils C Series de Bombardier ne s'engage, à la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 55 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 32 minutes 05 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 22 minutes 55 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À 13 heures, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat d'urgence sur la décision du Département du commerce américain d'imposer des droits compensatoires préliminaires de près de 220 % aux appareils C Series de Bombardier.

27 septembre 2017

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Rochon (Richelieu) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les risques associés aux forages d'hydrocarbures sous les rivières, les lacs et le fleuve Saint-Laurent, à proximité des maisons et des édifices publics, dans l'habitat essentiel d'espèces en péril ou à la périphérie de parcs nationaux;

QU'elle exige le retrait immédiat des règlements sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures sur le territoire québécois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de rédiger sans délai un autre projet de règlement prévoyant notamment l'interdiction de la fracturation hydraulique, de la stimulation chimique ainsi que de tout autre procédé similaire sur l'ensemble du territoire du Québec.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 41 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 23 minutes 55 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 17 minutes 05 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 8 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

27 septembre 2017

Au cours de son intervention, Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) propose :

QUE la motion du député de Richelieu soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le troisième paragraphe par les paragraphes suivants : « QU'elle demande au gouvernement du Québec de rédiger sans délai un autre projet de règlement prévoyant des normes beaucoup plus strictes, notamment quant aux distances de forage que celles dévoilées la semaine dernière dans la *Gazette officielle*; QU'elle demande au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation de la fracturation hydraulique et de ses dérivés sur le territoire de la vallée du Saint-Laurent, et dans les secteurs où il y a une forte densité de population ou une absence d'acceptabilité sociale ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle les risques associés aux forages d'hydrocarbures sous les rivières, les lacs et le fleuve Saint-Laurent, à proximité des maisons et des édifices publics, dans l'habitat essentiel d'espèces en péril ou à la périphérie de parcs nationaux;

QU'elle exige le retrait immédiat des règlements sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures sur le territoire québécois;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de rédiger sans délai un autre projet de règlement prévoyant des normes beaucoup plus strictes, notamment quant aux distances de forage que celles dévoilées la semaine dernière dans la *Gazette officielle*;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation de la fracturation hydraulique et de ses dérivés sur le territoire de la vallée du Saint-Laurent, et dans les secteurs où il y a une forte densité de population ou une absence d'acceptabilité sociale.

27 septembre 2017

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Rochon (Richelieu) et sur la motion d'amendement de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Rochon (Richelieu) refuse la proposition d'amendement de Mme Soucy (Saint-Hyacinthe).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 133, Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 133 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 133 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions.

27 septembre 2017

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 septembre 2017, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 27 septembre 2017, à 16 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le représentant du premier ministre, et de Mme Anne-Marie Larochelle, coordonnatrice à la Direction générale des affaires parlementaires et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 137 Loi concernant le Réseau électrique métropolitain

Le Président

JACQUES CHAGNON

27 septembre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

(Vote n° 359)

POUR - 82

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	(Pontiac)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	(Saint-Laurent)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Busque (PLQ)	Huot (PLQ)	Paradis (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Iracà (PLQ)	(Lévis)	Surprenant (IND)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Plante (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poëti (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)	Weil (PLQ)

CONTRE - 26

Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Nadeau-Dubois (IND)	Therrien (PQ)
Bourcier (PQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (IND)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	(Vachon)	Turcotte (PQ)
Fournier (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	
(Marie-Victorin)	Léger (PQ)	(René-Lévesque)	
Gaudreault (PQ)	Lisée (PQ)	Pagé (PQ)	
(Jonquière)	Maltais (PQ)	Poirier (PQ)	
Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)	
Jean (PQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

27 septembre 2017

Sur la motion Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 360)

POUR - 108

Anglade (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	St-Pierre (PLQ)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (IND)	Surprenant (IND)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	(Vachon)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Khadir (IND)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	(Lévis)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Drolet (PLQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	
(Sherbrooke)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rochon (PQ)	
(Pontiac)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)	